



Frank CANNAROZZO

Conseiller municipal, ancien adjoint au maire

Et **Stéphanie MICHEL- GAUDRON,**
suppléante

Résultats du premier tour

Frank Cannarozzo et Stéphanie Michel-Gaudron :
1791 voix soit 22,6 %

Didier Caron et Véronique Agoutin :
1253 voix soit 15,8%

Miguel Hernandez et Djamilia Claisse :
432 voix soit 5,5 %

Jacques Leblond et Sylvie Guy :
122 voix soit 1,5 %

Daouda Sanogo et Laurence Scaillet :
232 voix soit 2,9 %

Gérard Segura et Leïla Abdellaoui :
3364 voix soit 42,5%

François Siebecke et Mariella Parmigiani :
598 voix soit 7,6 %

Sebastien Ville et Marie Adline :
130 voix soit 1,64 %

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aulnay, le 25 mars 2011

Le maire ment, le PS diffame, je dépose plainte ...

Dans un communiqué paru hier, le maire-candidat par l'intermédiaire de la section socialiste utilise l'infâme.

En effet, vouloir nous associer au Front National pour mieux nous diaboliser vis-à-vis d'une partie de l'électorat n'est qu'une manœuvre. Non seulement il n'existe aucune preuve de ce qui est dit mais il blesse profondément tous nos militants, amis et famille qui représentent très largement toutes les couleurs de la France. Mais ils n'en ont que faire !

Déclarer que nos assesseurs ont interpellé et incité à voter des électeurs est une diffamation pure et simple. La lecture des procès-verbaux des 31 bureaux, dont la très grande majorité était tenue par des membres de la majorité du maire, montre qu'aucune remarque n'a été portée à ce sujet ! Il s'agit d'un mensonge facile à démontrer.

Dire que le maire-candidat avait décidé de faire tenir les bureaux de vote dans l'ordre du tableau est là aussi un énorme mensonge ! En effet le 22 mars à 12h38, par mail, le directeur général adjoint de la ville nous a annoncé à la fois le changement de bureau du Député, mais il nous a également proposé la présidence d'un second bureau de vote ! Par téléphone, celui-ci m'a même proposé de tenir la présidence du bureau du Bourg ! Il n'y avait donc pas de volonté d'appliquer l'ordre du tableau.

Ces éléments factuels accompagneront la plainte pour diffamation qui sera déposée ce jour. À présent, cette tromperie de dernière minute destinée à influencer les électeurs constituera le fondement d'un recours contre l'élection hypothétique du maire-candidat-menteur.

À vous de décider, dimanche, d'appliquer une autre sanction !